

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2016

**PRESENTS** : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mmes HOUEIX Marie-Thérèse, MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, M. ROUSSEAU Serge, Mme GUILLET Isabelle, M. DUFRAICHE Vincent, Mme LUCAS Sabrina.

**ABSENT EXCUSE** : M. HAUROGNE Ludovic qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Sabrina.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ROUSSEAU Serge.

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 10 octobre 2016.

## ***2016-05-01 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2017 : ETABLISSEMENT DU PROGRAMME DEFINITIF***

Suite à la réunion de la commission « bâtiments » du 05 septembre dernier qui avait pour objet d'examiner les travaux d'investissement envisagés pour 2017 et de dégager des priorités, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

### **les travaux suivants seront réalisés au titre de l'année 2017 :**

- 1 – accessibilité des bâtiments communaux
- 2 – rénovation du cadastre napoléonien
- 3 – panneau d'affichage pour les associations à La Regobe
- 4 - travaux de voirie – programme 2017
- 5 – ancienne école : correction acoustique et équipement vidéo projection
- 6 – Chemins ruraux – curage de fossés + arasement herbe
- 7 – aménagement de sanitaires près du hangar vert.

L'ensemble de ces travaux est estimé à environ 200 000 € HT.

### **les projets suivants seront étudiés durant l'année 2017 :**

- 1 – Aménagement d'une aire de camping-cars
- 2 – Réhabilitation de la salle Françoise d'Amboise et du foyer des jeunes
- 3 – Aménagement d'un city park
- 4 – Panneau d'affichage électronique (réflexion communautaire en cours)

Une première estimation de ces travaux s'établit à 273 000 € HT.

- les travaux d'accessibilité de la voirie, dont une partie des travaux pourra être réalisée en régie, sont reportés à une date ultérieure.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide :

- que les tapis de la salle omnisports pourront, à terme, être remplacés par un produit quasi identique mais moins large pour une manipulation plus facile. Les tapis dont est équipée la salle omnisports de MALANSAC sont trop encombrants et nécessitent trop de manutention. La réflexion continue donc.
- Le nom de la salle les Grées sera installé sur le fronton de la salle en lettres métalliques de couleur anthracite. Le coût de l'opération sera connu prochainement, la consultation étant en cours.
- la commission « signalétique » s'est réunie dernièrement pour poursuivre la démarche de refondation de la signalétique dans le bourg. Le projet devrait donc aboutir prochainement. Une réunion est prévue à ce sujet début novembre.

Enfin, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations relatives aux travaux susnommés et à signer tous les documents relatifs à la signature des marchés à intervenir.

### ***2016-05-02 : BATIMENTS COMMUNAUX – ACCESSIBILITE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX EN 2017 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS***

L'année dernière dans le cadre du document ADAP, la commune a pris l'engagement de réaliser les travaux d'accessibilité de tous ses bâtiments communaux en 2017. Le coût de ces travaux a été évalué à environ 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- confirme la réalisation de ces travaux au titre de l'année 2017 ;
- sollicite les subventions suivantes pour le financement de ces travaux :
  - o Le Programme de Solidarité Territorial (PST) auprès du Conseil Départemental.
  - o la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds d'investissement public local (FIPL) auprès de l'Etat.

Ainsi, le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

#### **DEPENSES :**

Montant HT des travaux d'accessibilité : (y compris honoraires)	90 000 € HT
TVA :	18 000 € TVA
<b>Montant TTC des dépenses :</b>	<b>108 000 € TTC</b>

#### **RECETTES :**

Subvention Conseil Départemental au titre du PST 30 %	27 000 €
Subvention de l'Etat au titre de la DETR 27 %	24 300 €
Subvention au titre du Fonds d'Investissement Public Local 22 %	19 800 €

Autofinancement communal 36 900 €  
**Montant total des recettes : 108 000 € TTC**

- autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de ces travaux et à signer tous les documents relatifs à ce marché.

***2016-05-03 : TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PDIC***

Le programme annuel de voirie fait partie des dépenses subventionnables par le Conseil Départemental.

Il convient d'ores et déjà d'inscrire les travaux de voirie à réaliser au titre de l'année 2017 afin d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre du PDIC 2017 (programme d'investissement sur la voirie communale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire la réfection de la route de Carade (VC N°102) pour un montant de 56 720.00 € HT au titre des travaux d'investissement sur la voirie – programme 2017.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PDIC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

***2016-05-04 : ANCIENNE ECOLE – RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA CORRECTION ACOUSTIQUE***

Une consultation a été lancée concernant les travaux de correction acoustique de l'ancienne école. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- Entreprise ROUXEL de MALANSAC : 6 196.00 € HT
- Entreprise BURBAN de MALANSAC : 7 541.04 € HT
- Entreprise GUILLOTIN de CADEN : 6 437.99 € HT

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'entreprise ROUXEL de MALANSAC pour un montant de 6 196.00 € HT pour la réalisation de ces travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce marché.

***2016-05-05 : SUBVENTION 2016 ACCORDEE AU COSI – DETERMINATION DE SON MONTANT***

Chaque année le COSI (Comité des Oeuvres Sociales Intercommunales) sollicite une subvention des communes adhérentes. Cette année, la subvention sollicitée est d'un montant de 24 € par agent soit pour 7 agents 168 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide verser au COSI une subvention de 24 € par agent.

**2016-05-06 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A 20/35<sup>ème</sup> ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A 24.5/35<sup>ème</sup>**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le principe avait été adopté d'augmenter de 4 h 30 le temps de travail de l'agent chargé de l'entretien des locaux afin qu'elle intervienne à la cantine pour aider au service de la cantine.

Pour ce faire, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 24.5/35<sup>ème</sup>. A cette fin, le comité technique a été saisi. Il a examiné cette demande lors de sa réunion en date du 13 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

Au vu de cet avis favorable, le Conseil Municipal peut désormais se prononcer définitivement sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 24.5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**2016-05-07 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de la SAUR est parvenu en mairie concernant la revalorisation de la redevance assainissement recouvrée par la SAUR pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la surtaxe communale. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ils seront donc les suivants :

Montant de la surtaxe Abonnement :	29.00 €
Montant surtaxe M <sup>3</sup> consommé de 0 à 30 m <sup>3</sup> :	0.120 €
Montant de la surtaxe au-delà de 30 m <sup>3</sup> :	1.400 €

**2016-05-08 : PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté en date du 31 août 2016, André FEGEANT, Président de Questembert Communauté a prescrit la procédure de modification normale n°01 du Plan Local d'Urbanisme de PLUHERLIN.

Il s'agit de prendre en considération la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du P.L.U. communal notamment en créant un sous-secteur Aai du zonage Aa pour la parcelle ZM n°316.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme sa volonté de créer un sous-secteur Aai du zonage Aa pour la parcelle ZM n°316 et donc émet un avis favorable quant à cette modification.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.

**2016-05-09 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE PAR LE GRAND BASSIN DE L'OUST – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMUNE**

Dans le cadre du PLUi, les communes doivent se doter d'un inventaire du bocage. Cette étude complémentaire est nécessaire à l'établissement de la Trame Verte et Bleue du PLUi de Questembert Communauté. Chaque commune doit constituer un groupe afin d'effectuer un travail de vérification des inventaires du bocage sur site. Le nombre minimum pour le groupe de travail de PLUHERLIN est de 10 personnes. Ce groupe doit rassembler des élus et représentants des différents acteurs et usagers locaux : pêcheurs, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations foncières...

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, décide de constituer le groupe de travail comme suit :

- |                    |                      |                |
|--------------------|----------------------|----------------|
| - Michel RICHARD   | Gildas POSSEME       | Bernard BURBAN |
| - Serge ROUSSEAU   | Marie Thérèse HOUEIX | René DANILET   |
| - Alain LE GUENNEC | Alain RICHARD        | Claude BEGO    |
| - Philippe RICHARD | Gilles MAGRE         |                |

**2016-05-10 : QUESTEMBERT COMMUNAUTE – MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES PORTANT SUR LA COMPETENCE TOURISME**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1425-1, L. 5211-5 II, L. 5211-16, L. 5211-20 et L.5214-16, les communes membres de Questembert Communauté sont appelées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires par délibération concordante,

Vu les statuts de la Communauté de Communes (derniers en vigueur au 5 février 2016 relatif à la compétence enfance jeunesse pour les ALSH 2-11 ans et autre modification au 9 juillet 2015 relative au changement de nom applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2015) ;

Considérant la Loi NOTRe (art. 68) portant sur la compétence tourisme qui devient une compétence obligatoire,

Considérant le souhait de développer une politique touristique communautaire,

M. le Président de Questembert Communauté a rappelé que la compétence tourisme communautaire était une compétence optionnelle intitulée comme suit :

**« II – Compétences optionnelles**

...

**6- tourisme** : aménagement, promotion, information et accueil par le biais de l'office du tourisme intercommunal et le pays d'accueil touristique de Vannes Lanvaux. La signalétique touristique est de la compétence communautaire. ...»

Sur sa proposition, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de cette compétence de la manière suivante :

### ***I- Compétences obligatoires***

#### ***5- Tourisme : promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- adopte la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 27 juin 2016 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- demande à M. le Préfet du Morbihan, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la modification des statuts de Questembert Communauté entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

#### ***2016-05-11 : QUESTEMBERTE COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE DECHETS 2015***

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement de la coopération intercommunale, Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport d'activité pour l'année 2015 de QUESTEMBERTE Communauté relatif aux déchets. Il demande l'avis du conseil concernant ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant le rapport d'activité 2015 relatif aux déchets de QUESTEMBERTE Communauté.

#### ***2016-05-12 : EAU DU MORBIHAN : PRESENTATION DE DEUX RAPPORTS 2015, L'UN RELATIF A LA PRODUCTION ET AU TRANSPORT DE L'EAU ET L'AUTRE RELATIF A LA DISTRIBUTION***

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable 2015 est présenté au Conseil Municipal dans ses deux composantes :

- Le service public de production et de transport d'eau potable
- Le service public de distribution de l'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable 2015.

#### ***2016-05-13 : AMENAGEMENT DES COMBLES DE LA MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE – ESTIMATION STADE AVANT PROJET DEFINITIF – DEMANDE D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION***

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au titre de l'année 2016 d'aménager les combles de la mairie. Il a été également décidé d'en profiter pour mettre en accessibilité le bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Une première estimation au stade avant-projet sommaire avait été établie pour un montant de 50 000 € HT. Or, le projet est désormais plus avancé et l'estimation au stade avant-projet définitif est de 70 000 € HT soit 20 000 € HT de plus que prévu initialement.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, décide :

- de réaliser ces travaux pour un montant estimé à 70 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention complémentaire à celle accordée par la commission permanente du 22 avril 2016 pour un montant de dépense subventionnable supplémentaire de 20 000 € HT.
- d'adopter le plan de financement définitif de ces travaux comme suit :

#### **Dépenses**

Aménagement de l'étage de la mairie Montant HT	70 000.00 €
TOTAL HT	70 000.00 €
TVA 20 %	14 000.00 €

**TOTAL DEPENSES TTC** **84 000.00 €**

#### **Recettes**

Subvention Conseil Départemental Au titre du P.S.T. (30%)	21 000.00€
Autofinancement de la commune dont avance TVA	63 000.00 €

**TOTAL RECETTES** **84 000.00 €**

#### ***POUR INFORMATION***

##### ***Questembert Communauté – Service des déchets :***

Bernard BURBAN indique que le service déchets fonctionne bien. En 2010, le coût de gestion et de traitement des déchets était de 84.30 € par habitant, en 2015 il est de 84.10 €. Les recettes 2010 étaient de 21.10 € par habitant, elles sont de 33.40 € en 2015.

##### ***Travaux de rénovation des logements de l'ancienne mairie :***

Ils sont en cours. La phase démolition est pratiquement achevée. Selon le planning prévisionnel, les travaux pourraient s'achever fin février, début mars.

##### ***PLUi :***

René DANILET, Gildas POSSEME et Sylvie JOLIVET participent aux réunions d'élaboration du PLUi. Les réunions de présentation du Projet de Développement et de Développement Durable (PADD) destinées aux élus des communes de QUESTEMBERTE Communauté auront lieu le mardi 11 octobre à 20 h 00 à l'Asphodèle à QUESTEMBERTE et le mercredi 12 octobre à 20 h 00 au Palis Bleu à MALANSAC.

Des réunions destinées au public sont prévues le 17 octobre à 20 h 00 au Palis Bleu et le 18 octobre à 20 h 00 à l'Asphodèle.

Les grandes lignes du PADD seront prochainement communiquées par courriel à chaque conseiller municipal dans un document de synthèse. Le règlement du PLUi commencera à être élaboré à partir de janvier 2017.

##### ***Acquisition de la parcelle I n°277 :***

La parcelle cadastrée I n°277 pr 8 ha 32 a 70 ca a été acquise auprès de Madame Anne-Marie BUINO pour un montant de 4 000 € net vendeur.

##### ***Aire de jeux :***

Une table de pique-nique ainsi qu'une corbeille seront prochainement installées près de l'aire de jeux.

**Conseil d'Administration d'Eveil :**

Il a eu lieu cette semaine, Jean Pierre GALUDEC et Roselyne LOYER y ont assisté. 26 familles de PLUHERLIN ont utilisé les services d'Eveil cet été dans le cadre de l'ALSH et des camps d'été. Cela concerne 36 enfants. La convention entre Questembert Communauté et Eveil arrive à échéance fin 2016. Un comparatif du coût du service a été fait entre ces deux structures (l'une publique, l'autre associative) pour les mêmes services. Celui-ci est quasi équivalent. Ces calculs serviront de base à la commission enfance-jeunesse de Questembert Communauté pour fixer le montant de la prochaine convention. Celle-ci prendra effet en janvier 2017 pour 2 ans. C'est le Conseil communautaire qui votera au final ce montant.

Le forum 2017 des associations aura lieu à PLUHERLIN en septembre.

**ALSH du mercredi matin :**

le sujet a été évoqué. Selon le sondage réalisé en fin d'année scolaire, 14 enfants étaient susceptibles d'utiliser ce service. Or, dans les faits, seuls 5 enfants tout au plus le fréquentent. En conséquence, la pérennité du service est compromise.

**Service Enfance jeunesse communal :**

Une réflexion devra être menée rapidement pour remettre en place les ateliers bébés lecteurs et ludothèque.

**Rue des Tilleuls :**

Les travaux se terminent. Le marquage au sol sera réalisé la semaine prochaine.

**Médiathèque :**

Cécilia GUMIAUX est actuellement absente. Elle est remplacée provisoirement par Cécile MELLOT-VIACROZE de la médiathèque de CADEN.

**Transport scolaire :**

Isabelle GUILLET a assisté à une réunion du Syndicat du Transport Scolaire de QUESTEMBERT. 1869 élèves utilisent le transport scolaire. La rentrée s'est bien passée. Un contrôle des cartes a été récemment effectué dans les cars.

**Repas du C.C.A.S :**

Anne BEGO indique que le repas devrait rassembler 155 convives samedi prochain. Le repas est fourni par le restaurant le Pont d'Arz. La préparation de la salle a lieu vendredi matin.

**Spectacle les Madeleines :**

Anne BEGO et Roselyne LOYER y ont assisté. Il a eu lieu cet après-midi à la garderie dans le cadre de la semaine bleue. Il a rassemblé 46 personnes et a été unanimement apprécié.

**Fait à PLUHERLIN, le 06 octobre 2016**

**René DANILET  
Maire de PLUHERLIN**



\*\*\*\*\*